



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1301

Arrêté temporaire de  
déménagement  
n° 24-AT-1301

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du  
stationnement  
rue de Craiova  
le 08/04/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R.417-10

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES  
Direction INFRA -Pap/DP  
Tel : 01.47.29.50.50  
Fax : 01.47.29.48.22

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que l'entreprise RT Déménagement va procéder à un déménagement avenue Georges Clémenceau,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement afin de maintenir la sécurité publique,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le 08/04/2024, le stationnement des véhicules est interdit de 08 h 00 à 18 h 00 sur 3 emplacements de stationnement de la rue de Craiova, avant le débouché sur l'avenue Georges Clémenceau, côté 285 de l'avenue. Cette disposition ne s'applique toutefois pas au véhicule de déménagement de l'entreprise intervenante. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**Article 2 :** La signalisation de stationnement interdit ainsi que le présent arrêté devront être mis en place au minimum sept jours avant le début du déménagement ou de l'emménagement par l'entreprise RT Déménagement pour information. L'entreprise devra également s'assurer quotidiennement que les panneaux n'ont pas été déplacés ou enlevés.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise RT Déménagement.

**Article 4 :** L'entreprise RT Déménagement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 1er mars 2024  
Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM

#### DIFFUSION:

- . COMMISSARIAT DE POLICE
- . DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)
- . Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- . RT Déménagement: [contact@rtdemenagement.fr](mailto:contact@rtdemenagement.fr)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.